

DOSSIER D'INSCRIPTION / DE RÉINSCRIPTION

<u>A compléter et signer :</u> <input type="checkbox"/> Traitement des données personnelles <input type="checkbox"/> Fiche d'inscription / réinscription <input type="checkbox"/> Autorisation parentale (si adhérent mineur) <input type="checkbox"/> Fiche tarification <input type="checkbox"/> Fiche assurance individuelle <input type="checkbox"/> Fiche règlement intérieur	<u>A joindre :</u> <input type="checkbox"/> Certificat médical postérieur au 1 ^{er} juillet 2021 pour les adhérents majeurs <input type="checkbox"/> Questionnaire de santé pour les mineurs (cf. site internet) <input type="checkbox"/> 1 Photo d'identité <input type="checkbox"/> Paiement complet (1 à 3 chèques) et le cas échéant, coupons ANCV et bon Réduc'Sport
---	---

CONSENTEMENT AU TRAITEMENT DE VOS DONNÉES A CARACTERE PERSONNEL

Je soussigné(e)

Adhérent principal ou représentant légal de l'enfant :

(1) **accepte** que les informations renseignées soient traitées par l'association aux fins de sa gestion administrative, pour me contacter, m'envoyer des informations relatives aux activités de l'association.

(2) **accepte** que les informations renseignées soient traitées par la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) et ses structures déconcentrées (Comités régionaux et départementaux), sous-traitant de l'association aux fins de la création de la licence activité, des inscriptions aux différentes manifestations, compétitions ou formations organisées sous son égide, m'envoyer des informations relatives aux activités de la Fédération.

(3) **accepte** que les images, photos, vidéos et toutes représentations soient utilisées à des fins de communication de l'association sur tous les médias (infolettre, site internet, réseaux sociaux, ...).

Pour connaître et exercer vos droits, veuillez consulter notre politique de confidentialité et de protection des données à caractère personnel sur notre site <http://www.gassendiana.fr/>, rubrique Le club et Confidentialité des données ou nous contacter à contact@gassendiana.fr

Nous vous informons que le refus de cocher les cases (1) et (2), entraine de fait l'impossibilité de valider votre adhésion ou celle de votre enfant à notre association.

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à, le

FICHE D'INSCRIPTION – RÉINSCRIPTION

Éveil Gymnique

Gymnastique détente

Gymnastique Artistique Féminine (GAF) – Sections :

Aînées Jeunesses Poussins

1 cours 2 cours (Aînées / Jeunesses 3^{ème} degré et + uniquement)

Jour(s) des entrainements :

Nom : **Prénom :**

Date de naissance :/...../..... Nom des parents (si différent) :

Adresse :

.....

Code Postal : Ville :

Téléphone fixe : Portable adhérent :

Portable Père : Portable Mère :

Adresse E-mail :

Personne à prévenir en cas d'urgence :

M. – Mme – Melle :

Lien de parenté :

Téléphone fixe : Portable :

AUTORISATION PARENTALE (pour adhérent mineur)

Je soussigné(e) M. – Mme – Melle : (1)

Responsable de l'enfant mineur : (2)

autorise **n'autorise pas** mon enfant à se déplacer SEUL aux différents entraînements qui le concernent, et dégage de toute responsabilité l'association en cas d'accident lors de ces déplacements,

autorise mon enfant à suivre les entraînements de l'association,

autorise mon enfant à participer aux compétitions départementales, régionales et nationales de Gymnastique Artistique Féminine,

donne pouvoir aux responsables de l'association ou des compétitions, à prendre, en mon nom, toute décision qu'ils jugeront utiles en cas d'urgence (accident ou intervention chirurgicale), et pour sa sortie du centre hospitalier.

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à le,

(1) Nom et prénom du parent ou responsable légal

(2) Nom et prénom de l'enfant

Indiquer ci-dessous si votre enfant est sujet à des allergies ou à des contre-indications médicales :

.....
.....
.....

ASSURANCE INDIVIDUELLE ACCIDENT 2021 - 2022

La Gassendiana contracte une assurance "individuelle - accident" avec les garanties décrites ci-dessous :

- La **Formule Mini** : Assurance **obligatoire** prise en charge par la Gassendiana
- Les **Formules Midi ou Maxi** sont **facultatives**. Elles vous apportent, pour un supplément de cotisation, de meilleures garanties.

Indemnités contractuelles suite à un accident corporel :

Formules possibles	Mini	Midi	Maxi	Franchise
Supplément de cotisation	Inclus	3,40 €	5,20 €	
Décès	15 000 €	20 000 €	40 000 €	Néant
Invalidité (à partir de 5%)	25 000 €	40 000 €	80 000 €	Seuil 5%
Indemnités journalières	Néant	15 €	25 €	4 jours
Frais de transport, de recherche ou/et de sauvetage	1 500 €	2 500 €	3 500 €	Néant
Frais d'optique (par bris) ⁽²⁾	250 €	350 €	500 €	Néant
Fraide 1 ^{ère} prothèse dentaire (par dent)	250 €	350 €	500 €	Néant
Frais de traitement complémentaires	200 % des remboursements des régimes sociaux selon règlement			Néant
Forfait hospitalier				
Location de prothèse ou appareillage	160 €	160 €	160 €	Néant
Forfait médecine douce	50 € / séance avec maxi 2 séances/an	50 € / séance avec maxi 2 séances/an	50 € / séance avec maxi 2 séances/an	Néant

⁽²⁾ Avec ou sans accident corporel

NOM - Prénom :

- Je reste à la formule Mini contractée par la Gassendiana (incluse dans la cotisation)
 Je souhaite m'assurer selon la formule Midi : 3,40 Euros
 Je souhaite m'assurer selon la formule Maxi : 5,20 Euros

et JE JOINS UN VERSEMENT DE Euros.

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

Fait à, le

REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur ci-joint est porté à la connaissance **de l'adhérent et/ou du représentant légal** (pour adhérent mineur) :

Adhérent (Nom / Prénom) :

SIGNATURE précédée de la mention « Lu et approuvé »

.....

Représentant légal et lien de parenté :

.....

TARIFICATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Tarif cotisation annuelle (droit d'inscription de 45€ compris)	
<input type="checkbox"/> Eveil Gymnique : 220€	<input type="checkbox"/> GAF 1 cours : 300€
<input type="checkbox"/> Gymnastique Détente : 280€	<input type="checkbox"/> GAF 2 cours : 350€
 €
Facultatif : Assurance supplémentaire	
<input type="checkbox"/> formule Midi : 3,40 € <input type="checkbox"/> formule Maxi : 5,20 €	+ €
<u>Réductions :</u>	
2 nd (ou plus) membre de la même famille : - 30€	- €
Remise COVID19 adhérents saison complète 2020/21 : - 100€	- €
TOTAL DÛ €
<u>Règlement :</u>	
Coupons sport ANCV : x € €
Bon Réduc'Sport : 50 € (déduit de l'inscription sur présentation du bon) €
Paiement en 1 à 3 chèques, à l'ordre de « Gassendiana », <u>datés du jour de l'inscription.</u> €
 €
 €
 €

INFORMATIONS TARIFICATION ET CONDITIONS DE PAIEMENT

Conditions de paiement :

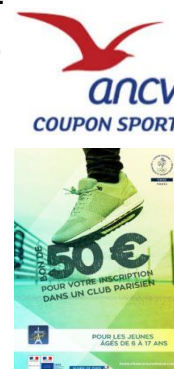
La cotisation est **payable en 3 fois** par **chèques** bancaires datés et **tous** remis au jour de l'inscription, à l'ordre de « Gassendiana » (le 1^{er} chèque inclut en plus l'assurance supplémentaire, le cas échéant).

Réductions et subventions :

La Gassendiana pratique une tarification dégressive par tranche de 30 € si plusieurs inscriptions au sein d'une même famille sont effectuées (frères et sœurs, parents).

La Gassendiana est une association agréée Jeunesse et Sports qui accepte :

- les coupons sport ANCV (à ne pas confondre avec les chèques Vacances)
- le bon « Réduc'Sport » : Le bénéficiaire doit avoir entre 6 et 17 ans (du 1^{er} janvier 2004 au 31 décembre 2015). Sa famille doit résider à Paris, percevoir l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS) ou l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH) délivrée par la Caisse d'allocation familiale de Paris (CAF) et doit s'inscrire sur le site internet du CDOS ou envoyer par courrier l'attestation de la CAF pour recevoir un bon Réduc'Sport d'une valeur de 50 €.



Informations importantes :

- Une participation aux frais sera demandée aux gymnastes pour les **compétitions se déroulant hors Île de France.**
- **Le justaucorps Club est obligatoire** pour les compétitions par équipe (location : 5 € par compétition).
- Pour l'achat de tee-shirts, débardeurs etc..., tous les renseignements sont disponibles sur le site internet, rubrique Le Club > La Boutique.

Informations sur les activités à la Gassendiana

La Gassendiana est une **association agréée Jeunesse et Sports** présente dans le 14^{ème} arrondissement de Paris (Porte d'Orléans).



ANCIEN ADHERENT PREINSCRIT : Dépôt des dossiers le vendredi 03/09 de 18h00 à 21h00 et reprise des entrainements dès le lundi 06/09 AVEC DOSSIER COMPLET

NOUVEL ADHERENT : Demande préalable à effectuer par mail pour être inscrit sur la liste. En cas de réponse positive de notre part, dépôt des dossiers le vendredi 10/09 de 18h00 à 21h00 et début des entrainements dès le lundi 13/09 AVEC DOSSIER COMPLET

LES DOSSIERS DOIVENT ETRE TELECHARGES SUR LE SITE ET SONT A REMETTRE EN MAIN PROPRES AU MOMENT DES (RE)INSCRIPTIONS, EN PRESENCE D'UN REPRESENTANT LEGALE POUR LES MINEURS ET AVEC UN MASQUE POUR LA SECURITE DE TOUS (AUCUN ENVOI COURRIER NI MAIL NE SERA PRIS EN COMPTE)

EVEIL GYMNIQUE - Cotisation annuelle 220€ (*)

Catégorie d'âge	Lieux	Jours	Horaires
De 4 à 7 ans, filles et garçons nés de 2015 à 2018	Gymnase Elisabeth	Mardi	17h30 à 18h30

GYMNASTIQUE ARTISTIQUE FEMININE - Cotisation annuelle : 1 cours = 300€ / 2 cours = 350€ (*)

Sections	Années naissance	Lieux	Niveau (cf. site pour explication)	Nb cours / semaine	Jours	Horaires
Poussins <small>(Filles et garçons)</small>	de 2012 à 2015	Gymnase Elisabeth	Tout niveau (2014 / 2015)	1 cours	Mardi	17h30 à 19h30
			Tout niveau (2012 / 2013)	1 cours	Vendredi	18h00 à 20h00
Jeunesses <small>(Filles)</small>	de 2008 à 2011	Gymnase Elisabeth	3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Lundi	17h30 à 20h00
			3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Mercredi	18h00 à 20h30
			3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Vendredi	18h00 à 20h00
			Déb. & 1 ^{er} au 3 ^{ème} degré	1 cours	Mardi	17h30 à 19h30
			Déb. & 1 ^{er} au 3 ^{ème} degré	1 cours	Jeudi	17h30 à 19h00
Aînées <small>(Filles)</small>	2007 et avant	Gymnase Elisabeth	3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Lundi	18h00 à 20h00
			3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Mercredi	18h00 à 20h30
			3 ^{ème} degré acquis et +	1 ou 2 cours	Vendredi	18h00 à 20h00
			Déb. (2005, 2006, 2007) & 1 ^{er} au 3 ^{ème} degré	1 cours	Vendredi	20h00 à 21h30
			Loisirs, sans compétition	1 cours	Vendredi	20h00 à 21h30
Jeunesses & Aînées		<i>Gymnase Huyghens</i>	<i>Sur sélection</i>		<i>Dimanche</i>	<i>9h30 à 11h30</i>

GYMNASTIQUE DETENTE

Cotisation annuelle 1 ou 2 cours : 280€ (*), y compris pendant les petites vacances scolaires

Catégorie d'âge	Lieux	Jours	Horaires	Nb cours / semaine
Adultes (18 ans et +) <small>(femmes et hommes)</small>	Gymnase Elisabeth	Mardi	19h30 à 20h30	1 ou 2 cours
		Vendredi	19h00 à 20h00	1 ou 2 cours

Gymnase Elisabeth – Métro Porte d'Orléans
(ligne 4) : 7-15, avenue Paul Appell 75014 Paris

Gymnase Huyghens – Métro Vavin
(ligne 6) : 10, rue Huyghens 75014 Paris

(*) : La cotisation annuelle permet la pratique du sport, elle comprend le droit d'inscription de 45 €, l'assurance accident, la licence et les droits d'engagement pour les compétitions (les stages ne sont pas compris).

La cotisation et le droit d'inscription sont dus pour l'année, aucun remboursement en cas d'abandon.



REGLEMENT INTERIEUR

Le règlement intérieur a pour objet de préciser les statuts de l'association « LA GASSENDIANA » chez Mme BURKARTH, 48 Rue du Père Corentin – 75014 PARIS

1 - LES MEMBRES

Cotisation

Les membres d'honneur ne paient pas de cotisation.

Les membres adhérents doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Son montant est fixé annuellement par le Conseil d'Administration.

La cotisation annuelle doit être versée dans le mois suivant le retrait du dossier d'inscription.

Toute cotisation versée à l'association est définitivement acquise. Il ne saurait être exigé de remboursement total ou partiel en cours d'année, en cas de démission, d'exclusion ou de décès d'un membre.

Admission d'un nouveau membre

Les personnes demandant leur inscription doivent remplir un « bulletin d'inscription ». Pour les mineurs de moins de 16 ans, ce bulletin est rempli par le représentant légal.

La demande d'inscription doit être acceptée par le Bureau. A défaut de réponse dans les quinze jours suivant le dépôt du bulletin d'inscription, la demande est réputée avoir été acceptée.

Le règlement intérieur à jour est remis à chaque nouvel inscrit.

Exclusions

Conformément à l'article 7 des statuts, un membre peut être exclu pour les motifs suivants :

- Non-présence aux réunions,
- Matériel détérioré,
- Comportement dangereux,
- Propos désobligeants envers les autres membres,
- Comportement non conforme à l'éthique de l'association,
- Non-respect des statuts et du règlement intérieur, etc...

Démissions – Décès – Disparition

Conformément à l'article 7 des statuts, le membre démissionnaire devra adresser sous lettre (simple ou recommandée avec AR) sa décision au Président.

Le membre n'ayant pas réglé sa cotisation annuelle dans un délai d'un mois à compter de la date d'exigibilité, sera considéré d'office comme démissionnaire.

Aucune restitution de cotisation n'est due au membre démissionnaire, radié ou décédé.

En cas de décès, la qualité de membre s'éteint.

2 - LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

Responsabilités

L'enfant ne pourra être accepté dans l'association que s'il a rendu son dossier d'inscription dans sa totalité.

Un cours d'essai sera cependant accepté sous la responsabilité civile des parents.

A défaut de restitution du dossier dans les délais prévus par le présent règlement, l'association ne pourra être tenue responsable d'un enfant : celui-ci sera suspendu de cours. L'association n'est responsable des enfants que durant le temps d'entraînement et en présence d'un moniteur.

L'association (qui utilise des locaux appartenant à la Mairie de Paris) décline toute responsabilité et n'effectue aucun remboursement :

- en cas de fermeture du gymnase,
- en cas de perte, vol ou détérioration de tout objet personnel dans ces locaux.

Compétitions

- Afin de favoriser une dynamique d'association, la présence d'un enfant sélectionné pour des compétitions est indispensable. Cependant l'association restera tolérante pour les empêchements justifiés, et les entraîneurs devront IMPERATIVEMENT être prévenus suffisamment tôt d'une éventuelle absence.

En cas de manquement répété à cette règle, une procédure d'exclusion pourra être demandée.

- Il est demandé aux parents d'assurer le transport de leur enfant sur les lieux de compétition.

- Pour les compétitions par équipe, la tenue vestimentaire de l'association est obligatoire.

Règles de vie

Les enfants doivent arriver à l'heure aux cours.

L'installation et le rangement du matériel font partie du cours.

Pour des raisons pratiques et de discipline, la présence des parents n'est pas souhaitée dans le gymnase. A la fin du cours, les parents attendront leur enfant dans l'entrée du gymnase.

Il est interdit de fumer et d'introduire des boissons alcoolisées dans les locaux utilisés par l'association.

Assemblée générale ordinaire

Conformément à l'article 17 des statuts de l'association, l'assemblée générale ordinaire se réunit une fois par an sur convocation du président.

Tous les membres à jour de leur cotisation sont convoqués par courrier.

Le vote s'effectue à main levée à la majorité simple des membres présents. Les mineurs de plus de 16 ans ont le droit de voter.

Il est désigné un secrétaire de séance en début de réunion. Il rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance n'est pas admis. Le vote par procuration est accepté à raison d'un pouvoir par personne présente.

Assemblée générale extraordinaire

Conformément à l'article 18 des statuts de l'association, l'assemblée générale extraordinaire peut se réunir en cas de modifications de statuts et autres raisons exceptionnelles.

Tous les membres à jour de leur cotisation sont convoqués par courrier.

Le vote s'effectue par bulletin secret déposé dans l'urne tenue par le secrétaire de séance. Les mineurs ont droit de vote à partir de l'âge de 16 ans.

Il est désigné un secrétaire de séance en début de réunion. Il rédige un procès-verbal de l'assemblée générale.

Le vote par correspondance n'est pas admis. Le vote par procuration est accepté à raison d'un pouvoir par personne présente.

Il conviendra de respecter les règles de quorum telles qu'elles sont définies dans les statuts.

3 - DISPOSITIONS DIVERSES

Les juges

Tout adhérent effectuant de manière bénévole la fonction de juge en compétition pourra déduire, sur sa déclaration d'impôt, les frais de déplacement qu'il aura engagés, à condition de produire un justificatif (notes d'essence par exemple).

La formation des monitrices

La Gassendiana propose de financer les stages fédéraux de formation de monitrice en gymnastique féminine.

Les gymnastes intéressées s'engageront à assurer l'entraînement au sein de l'association pour une période de deux ans. Si tel n'était pas le cas, la gymnaste ayant reçu la formation devra rembourser tout ou partie des frais engagés par l'association.

La modification du règlement intérieur

Le règlement intérieur est établi par le Conseil d'Administration conformément à l'article 21 des statuts, puis ratifié par l'Assemblée générale ordinaire.

Il peut être modifié en Assemblée générale sur proposition du Conseil d'Administration à la demande d'un tiers des membres adhérents qui en auront fait la demande, par courrier, au président de l'association.

Le nouveau règlement intérieur sera à disposition des adhérents sous un délai d'un mois suivant la date de la modification.

La Présidente de La Gassendiana



Elisabeth MORICET
Présidente